

Prise en charge par Xavier Jinguembre.

3Tp 592/25

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

D-D.A.S.S

Partie réservée au service versant
DONNATEUR SECONDAIRE Direction Départementale
des Affaires Sanitaires
et Sociales
Nom du service versant : B.P. n° 549
Date du versement : 55013 Bar-le-Duc Cedex
Nombre d'articles : 10 10 AVR. 1986

Partie réservée aux Archives
N° de versement : 686W
Date de prise en charge : 16 Avril 1986
Métrage : 1 mbl

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
686W 1	ANNEE 1981 CHAP 31-42 : INDEMNITES FORFAITAIRES. HEURES SUPPLEMENTAIRES CHAP 31-42 : ENSEIGNEMENT SANITAIRES. EXAMEN D'ENTREE AUX ECOLES D'INFIRMIERES CHAP 31-96 : VACATIONS COTOREP, CDES ET SANTE SCOLAIRE CHAP 33-91 : SERVICES EXTERIEURS DES AFF.SAN. ET SOCIALES CHAP 33-92 : ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS DE L'ETAT				686W
686W 2	ANNEE 1982 CHAP 31-42 : INDEM. FORFAITAIRES HEURES SUPP CHAP 31-42 : ENSEIGN.SANITAIRE EXAM. ENTREE ECOLES INFIRMIERES				686W



686W

686W

Indexation



(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
(2) Notamment localisation et de rangement des documents en ordre discontinu.

3Tp 592/25

Partie réservée au service versant.

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	CHAP 31-96 : VACATIONS COTOREP CDES ET SANTE SCOLAIRE				
	CHAP 33-90 : COTISATIONS URSSAF DES MEMBRES BENEVOLES DE LA CDES				
	CHAP 33-91 : SERV.EXT. DES AFF. SANITAIRES ET SOCIALES				
	CHAP 33-92 : ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES AGENTS DE L'ETAT				
686w 3	CHAP 34-11 A21 : ACHAT DE CARNETS DE VACCINATION				
	CHAP 34-11 A31 : FONCTIONNEMENT SANTE SCOLAIRE				
	CHAP 34-11 A80 : VACCINS ANTITETANIQUES				
	CHAP 34-90 : CARBURANT, HUILES, POUR VEHICULE SANTE SCOLAIRE				
	CHAP 34-92 : ENTRETIEN VEHICULE DE SANTE SCOLAIRE				
	CHAP 34-93 : TEL R.E.G.I.S				
	CHAP 37-11 : COMITES MEDICAUX				
	CHAP 37-91 : ACCIDENTS DE TRAVAIL				
	CHAP 43-32 : SUBVENYIONS AUX ECOLES				
	CHAP 43-34 : BOURSES DES ELEVES INFIRMIERES				
	CHAP 46-11 ET 46-21 : AIDE SOCIALE ET AIDE MEDICALE				
	CHAP 46-41 A10 : AIDE SOCIALE				
	CHAP 46-41 A20 : FONCTIONNEMENT DE LA CDES				
	CHAP 47-11 ET 47-12 : PART ETAT POUR PROTECTION ET PREVENTION				
	CHAP 47-13 : MATERNITE ET ENFANCE				
	CHAP 47-21 : PROG.ACTION SOCIELE				

686w



686 w



(1) Indiquer l'en cas de communicabilité immédiate (1^{er} mai et 30-10-1970) ou 3 décembre 1970) et B en cas de communicabilité à 50 ans (décembre n° 79-1030 du 3 décembre 1970).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
<u>ANNEE 1983</u>					
686W 4	- BORDEREAUX JOURNALIERS DES MANDATEMENTS SUR LE 134, 135 ET 235				
5	- <u>INVESTISSEMENTS</u> : <ul style="list-style-type: none"> . AUTORISATIONS DE PROGRAMME . ETATS MODELE C . OPERATIONS TERMINEES . SITUATIONS TRIMESTRIELLES . SITUATIONS OPERATIONS . SITUATIONS DES ENGAGEMENTS INDIVIDUELS 				
6	- SITUATIONS TRIMESTRIELLES POUR LE MINISTERE - SITUATIONS TRIMESTRIELLES DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (CREDITS DECONCENTRES) - ETATS DE CONTROLE DES REMUNERATIONS HORAIRES (VACATAIRES DE CDES, COTOREP ET SANTE SCOLAIRE)				
7	- FICHES DE COMPTABILITE - NOMENCLATURES BUDGETAIRES				
686W 8	<u>CHAP 31-42</u> : INDEM.FORFAITAIRES HEURES SUPPLEMENTAIRES <u>CHAP 31-42</u> : ENSEIGNEMENT SANITAI RES.EXAM ENTREE AUX ECOLES INFIR <u>CHAP 31-96</u> : VACATIONS COTOREP, CDES ET SANTE SCOLAIRE <u>CHAP 33.90</u> : COTISATIONS BENEVOLES CDES <u>CHAP 33-91</u> : ESR.EXT. DES AFFAI. SAN. ET SOCIALES <u>CHAP 33-92</u> : ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS DE L'ETAT				
686W 9	<u>CHAP 43-32</u> : SUBVENTIONS AUX ECOLES D'INFIRMIERES				

686W



686W



(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (Décret n° 79-1027 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 50 ans (décret n° 79-1028 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant.

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
---------------------	--------------------------	----------------	---------------------	---------------------	------------------

CHAP 43-34 : BOURSES ELEVES INFIRMIERES

CHAP 46-11 ET 46-21 A10: AIDE MEDICALE ET AIDE SOCIALE

CHAP 46-41 A10 : AIDE SOCIALE

CHAP 46-41 A20 : FONCTIONNEMENT DE LA CDES

CHAP 47-11 ET 47-12 : PART DE L'ETAT AU FONCTIONNEMENT

CHAP 47-13 A20 : MATERNITE ET ENFANCE

CHAP 47-21 : PROGRAMME D'ACTION SOCIALE

- SITUATIONS DES CREDITS DE SANTE SCOLAIRE

- SITUATIONS TRIMESTRIELLES ET BORDEREAUX SOMMAIRES TG55 ET TG57

- LISTES MENSUELLES DES VACATAIRES

- PROPOSITIONS PAYES 1983

- SITUATIONS MENSUELLES CREDITS DE PERSONNEL

- COTISATIONS RETRAITE COMPLEMENTAIRE ET SANTE PUBLIQUE

- RELEVES MENSUELS DES RETENUES MUTUELLE MGAS

- TITRES DE PERCEPTION ET FICHES COMPTABLES DES TITRES SUR LES TG 55 ET 57

- DELEGATIONS DE CREDITS ET RECEPISSES

686W 10

686W



686W



Le Directeur des Services d'Archives

du Service versant =

Pour le Prefet, Commissaire de la République
Le Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales
Pour le Directeur
L'Inspecteur

E. HUSSON

Gérard MAUDUECH
[Signature]
17 avril 1986

1) Indiquer l'usage auquel est destinée l'ablation immédiate (art 79-1097 du 3 décembre 1979, et 2 en cas de non-ablation à 60 ans révolus (art 79-1098 du 3 décembre 1979).

2) Notamment localisation, lieu de rangement des documents en ordre discontinu.